



Monsieur le Directeur académique, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nous tenons d'abord à vous signaler les difficultés que nous rencontrons dans notre travail pour préparer les CTSD. D'après le règlement intérieur de ce CTSD, à l'article 6, les documents de travail doivent nous être adressés en même temps que la convocation écrite, sauf situation impérieuse. Nous prenons acte du fait que l'IA a pris en compte nos demandes et a convoqué cette instance assez tôt dans le mois de septembre. Cependant, la date d'envoi des documents a rendu très difficile notre travail d'échange avec nos sections syndicales, et ce d'autant plus que vous avez dû refaire une expédition des documents moins de 24h à l'avance. Nous tenons à rappeler que nous demandons ces documents avec suffisamment d'avance pour pouvoir les travailler, tout simplement. Nous préférons donc que l'IA convoque cette instance lorsqu'elle est prête à nous communiquer des informations solides et fiables que nous pourrions vérifier ensuite. En conséquence, nous serons très attentifs à ce respect des règles dorénavant, et nous n'hésiterons pas à boycotter les CTSD si l'IA se montre incapable de les respecter.

Les documents que vous nous avez transmis et les remontées des sections syndicales confirment ce que nous avons annoncé en fin d'année dernière : cette rentrée est la plus difficile qu'a connue notre département depuis le mouvement de 1998. D'ailleurs, nous qualifions souvent cet important mouvement social d'historique. Malheureusement, les acquis de ce mouvement sont eux-mêmes devenus une part de notre histoire, puisqu'ils ont maintenant totalement disparu.

Ainsi, les seuils d'effectif explosent totalement cette année. Vous nous annoncez qu'à cette date, 7% des établissements ne respectent déjà plus le maximum de 25 élèves par classe. Certes, vous maintenez des moyennes par établissement en-dessous des seuils dans 75% des cas, mais nous ne pouvons accepter cette manière de fonctionner. En effet, ces seuils se comprenaient par classe, et non par établissement. Dès la rentrée, plusieurs établissements nous ont alertés sur le nombre important d'élèves dans les classes de sixième, comme au collège Albert Camus de Neuilly-sur-Marne où les sixièmes sont à 27 ou 28 élèves !

Comment expliquer cette évolution ? Certes, l'impact des suppressions de postes est évident, mais il ne justifie pas tout. Les prévisions démographiques réalisées par l'IA l'an dernier sont aussi à mettre en cause. Vous aviez prévu près de 1 400 élèves de plus par rapport à 2011 en arguant du désormais célèbre taux de fuite de nos élèves vers le privé ou les autres départements. Or, nous n'avions cessé de vous dire que les suppressions de postes et les fermetures de classe ne concernaient pas que la Seine-Saint-Denis, et que très rapidement, les élèves allaient revenir vers nous et faire exploser tous les seuils, et ce d'autant plus que vous ne pouvez pas compter, cette année, sur la réserve de classes dont vous disposiez l'année dernière.

D'après vos documents, vous annoncez déjà 241 élèves de plus que vos prévisions de février 2012. Cela équivaut à 10 classes à 25 élèves, soit nettement plus en ZEP ou en sensible. Et les affectations de septembre n'ont pas encore commencé ! Que va-t-il se passer dans les semaines à venir ? L'an dernier, nous avons constaté, entre les remontées d'établissement de fin septembre et les documents de l'IA de début septembre, un écart de 0,5 à 2 élèves par niveau et par établissement. Les collègues ne peuvent que s'inquiéter de la suite et des conditions de travail dans nos classes.

D'ailleurs, d'ores et déjà, les chiffres divergent. Par exemple, le collège Pierre Curie de Bondy est à 396 élèves, alors que vous en indiquez 382. Il est donc primordial pour nous de connaître la date exacte de votre enquête de rentrée et l'état du processus d'affectation. En août, la direction académique a communiqué sur le fait qu'il n'y avait aucun problème. Or, nous savons que de nombreux élèves de collège et de seconde ne sont toujours pas affectés. Cela touche aussi les terminales. Par exemple, 24 élèves redoublants de STI n'ont pas de place en STI2D à Aulnay. Que va-t-il se passer pour ces élèves ?

Et cette dégradation ne touche pas que les classes classiques. Lorsqu'on étudie les ULIS, on constate que 11 ULIS sont déjà au-dessus du seuil de 12 élèves par classe, alors que les affectations ne sont pas achevées. Il en est de même pour trois CLA qui dépassent les vingt élèves. Certes, nous notons que l'Etat poursuit ses efforts à destination des élèves handicapés, et nous ne pouvons que nous féliciter de cette évolution. Cependant, voir les seuils historiques des ULIS et des CLA remis en cause n'est pas acceptable pour les collègues. Cela ne suscite que le découragement d'équipes qui ne peuvent, à terme, que se désinvestir. Cela provoque aussi l'exaspération des autres collègues qui doivent encore supporter l'arrivée ponctuelle d'élèves en grande difficulté dans leurs classes qui nécessitent des activités et des séquences spécifiques. C'est pour cela qu'avec les autres syndicats de la FSU, le SNES continue de revendiquer la double-inscription des élèves de CLA et d'ULIS. C'est à ce prix que l'école de la République pourra intégrer tous ses élèves.

Enfin, nous nourrissons de très grandes inquiétudes devant la situation du remplacement. Dès la rentrée, plusieurs établissements ont fait part du manque des collègues à cette rentrée : quatre collègues manquants à Henri-Barbusse (Saint-Denis), trois collègues manquants au collège Jean Jaurès (Villepinte), un collègue de lettres classiques à Timbaud (Bobigny), à Pasteur (Villemomble), un documentaliste à Jorrissen (Drancy), un demi-documentaliste à Courbet (Pierrefitte), un prof référent et un prof d'allemand à Rosa Luxembourg (Aubervilliers)... Les exemples peuvent se multiplier, d'autant plus quand l'on sait que 80% des contractuels travaillant en juin ont déjà été affectés au 1^{er} septembre.

Et que dire des innombrables remontées sur les COPsys, les assistants sociaux et les personnels médicaux. Nous demandons d'ailleurs des précisions sur la situation précise de ces personnels. Concernant les infirmiers, nous avons ainsi eu deux chiffres très différents : 18 ou 29... Sur les COPsys, nous tenons à exprimer nos inquiétudes devant les discours de certains chefs d'établissement qui semblent considérer que les profs sont maintenant les seuls vecteurs de l'orientation. Le

SNES-FSU réaffirme ici son attachement à un véritable service public d'orientation assuré par des fonctionnaires d'Etat qualifiés et recrutés sur concours.

Cette situation dramatique de l'emploi dans l'Education nationale est aussi visible dans l'affectation des collègues stagiaires. Le nouveau gouvernement avait pourtant placé trois heures de décharge, abondés en heure-poste, ce qui était différent des dispositifs de décharge antérieurs. Les chefs d'établissement ont aussi reçu une circulaire rectorale leur demandant de bien attribuer cette décharge aux collègues. Or, il y a encore beaucoup trop de stagiaires qui ont des heures supplémentaires. Par exemple, beaucoup d'agrégés, qui devraient avoir douze heures, doivent assumer les quinze heures prévues par les chefs pour des stagiaires certifiés. Au lycée Suger, les quatre stagiaires assument des heures supplémentaires. La parole du ministère doit maintenant être suivie d'actes !

Ces dégradations ne pourront que susciter, à plus ou moins court terme, des mobilisations massives des collègues. D'ores et déjà, deux établissements de Saint-Denis se sont mobilisés pour des questions d'effectifs et de problèmes de remplacement. Nous tenons d'ailleurs à noter, à cette occasion, l'étonnante communication de la direction académique. Ainsi avons-nous pu lire dans la presse que le préfabriqué du collège Iqbal Masih de Saint-Denis était, selon la Direction académique, installé alors qu'il n'y a pour le moment qu'un terrassement dans la cours du collège. De même, il aurait été dit aux collègues d'Henri-Barbusse, venus en délégation, qu'ils paieraient les conséquences de leur grève, alors qu'ils ne sont en rien responsables de l'absence de remplacement de quatre collègues. Nous souhaitons que les positions annoncées par les collègues ne soient pas caricaturées par la communication de l'administration. En effet, il faut cesser d'affirmer que les enseignants sont des irresponsables qui se mobilisent sans aucune raison, uniquement pour avoir la joie de jeter par la fenêtre une journée de salaire. Nos collègues sont des fonctionnaires responsables qui tiennent au service public et qui se mobilisent pour promouvoir dans le département une éducation de qualité pour tous. De même, il faut aussi faire attention aux promesses qui sont énoncées aux établissements. Lorsqu'on dit aux personnels du collège Diderot d'Aubervilliers que les séparations entre le lycée d'Alembert et leur établissement resteront imperméables, on ne peut pas s'étonner des mobilisations qui se préparent lorsque les collègues constatent que les élèves des deux établissements se croisent régulièrement.

D'ailleurs, les collègues attendent beaucoup de la refondation de l'école annoncée par le nouveau gouvernement. Cependant, nous ne pouvons que vous transmettre notre surprise et notre déception devant le calendrier mis en place. La plupart des chefs d'établissement n'ont rien prévu, à l'exception d'une information aux collègues sur les réunions organisées par l'IA. Vous avez mis en place quatre réunions-débats, mais les thèmes y sont nombreux et le temps court. Cet état de fait tient à un calendrier très contraint imposé par le ministère puisque tout doit être bouclé d'ici au 20 septembre 2012. On ne peut que déplorer qu'une concertation aussi importante soit cantonnée pendant les vacances scolaires puis pendant une période aussi limitée.

De fait, les collègues, pour pouvoir s'exprimer librement, devront trouver d'autres voies. Le SNES-FSU, en organisant des Etats généraux de l'Education, les aidera à

porter leurs revendications. Nos collègues attendent beaucoup du projet de loi d'orientation de l'école et surtout du budget 2013, sans lequel toute politique ne sera qu'une coquille vide. S'ils sont déçus, il est à craindre que leur colère et leur frustration ne s'incarnent dans d'importants mouvements sociaux. Le SNES-FSU, en tant qu'organisation majoritaire, sera à leur côté pour pousser le gouvernement à oser investir dans notre système éducatif et à enfin mettre en œuvre le plan de rattrapage dont notre département, voire notre pays, ont tant besoin.

Je vous remercie de votre attention.

Rapide compte rendu de l'audience :

Déclaration liminaire de tous les syndicats à l'exception du SE-UNSA.

Le Directeur des Services Départementaux répond :

- sur les problèmes de communications évoqués par le SNES-FSU et sur le calendrier des débats "refondons l'école".
- Sur les problèmes d'affectation : nécessité d'ouvrir une seconde supplémentaire à Suger St Denis et problème de place au lycée Eiffel Gagny sur la section génie civil en terminale pour accueillir les redoublants (création d'un dispositif adapté).
- En collège, création d'une classe sur La Courneuve à Jean Vilar. Sinon pas de problème particulier.
- Sur l'affectation des élèves NF en seconde, les services départementaux ont demandé aux chefs d'établissements d'inscrire les élèves NF avec les autres élèves pour qu'il n'y ait pas de problème dans leur affectation.
- Sur les effectifs constatés fournis pour le CT, document effectué lundi 10 septembre. Une enquête lourde sera fournie aux organisations syndicales (OS) fin octobre. Il est clair que la rentrée est moins bonne au niveau des moyens pour le département par rapport à la rentrée précédente. 25 équivalents temps plein (ETP) de moins pour 1000 élèves de plus. Cela crée des situations tendues et dégradées à plusieurs endroits.
- Sur la double inscription pour les élèves CLA et NF, pas de désaccord avec les OS pour mieux accueillir ces élèves mais problème de moyens financiers. A voir avec la loi d'orientation sur l'école.
- Dotation AVS-I : Dotation totale à 210 ETP. Dotation AVS-M : 48 de plus pour porter leur nombre à 88. C'est la MDPH qui fixe le nombre d'heures d'accompagnement pour les élèves, c'est difficile pour les services de suivre en terme d'organisation du travail pour les AVS. Ces personnels seront recrutés sur des contrat d'assistant d'éducation pour des contrats courts pour "tester les personnels". (Opposition des OS avec demande de contrats de 3 ans minimum).
- Dotation APS (Assistants chargés de prévention et de sécurité) 500 national, 50 à Créteil, 30 en Seine Saint Denis. Contrat calqué sur le modèle des AED. Recrutement, arrivé, soumis en conseil d'administration : le plus tôt possible. Il faut demander un CA extraordinaire sur le sujet. Contrainte : BAC+2, missions particulières, formation académique à déclinaison départementale en alternance avec l'établissement pendant un mois, il faut un travail d'équipe

dans l'établissement, un contrat d'un an. Possibilité de transfert de personnel à l'intérieur de l'établissement.

- Répartition des 6 CPE : les services départementaux ont voulu rendre définitif des postes provisoires : Eiffel Gagny 3ième, Monod Gagny 2ième, Jaurès St Ouen 3ième, Les Prés 2ième, Travail Bagnolet 2ième, Politzer Bagnolet 2ième, Brossolette Bondy 2ième, Lurçat St Denis 3ième supplémentaire pour gérer l'internat.

Questions diverses :

Rosa Luxembourg Aubervilliers : Le CG fait une avance financière (60 000€) par rapport aux problèmes financiers de l'établissement. Comment cette avance pourra-t-elle être utilisée ?

Les services départementaux s'engagent à faire en sorte que le collège puisse fonctionner normalement pédagogiquement. Etat avec le chef d'établissement : dotation manuels scolaires, gestion non parfaite depuis 4/5 ans, avec des administrateurs qui n'ont pas vu cette gestion imparfaite. Résolution du problème sur 2/3 ans.

Vote unanime contre des organisations syndicales pour le bilan de rentrée. Le CTSD sera donc convoqué à nouveau dans la quinzaine pour un nouveau vote.

Ce compte rendu n'est pas fait pour être exhaustif mais constitue uniquement un relevé de notes de certains thèmes abordés lors de ce CT.

D'autre part vous trouverez ci-joint l'état de la ventilation des APS sur les établissements du département.

Compte rendu réalisé par le SNES-FSU 93